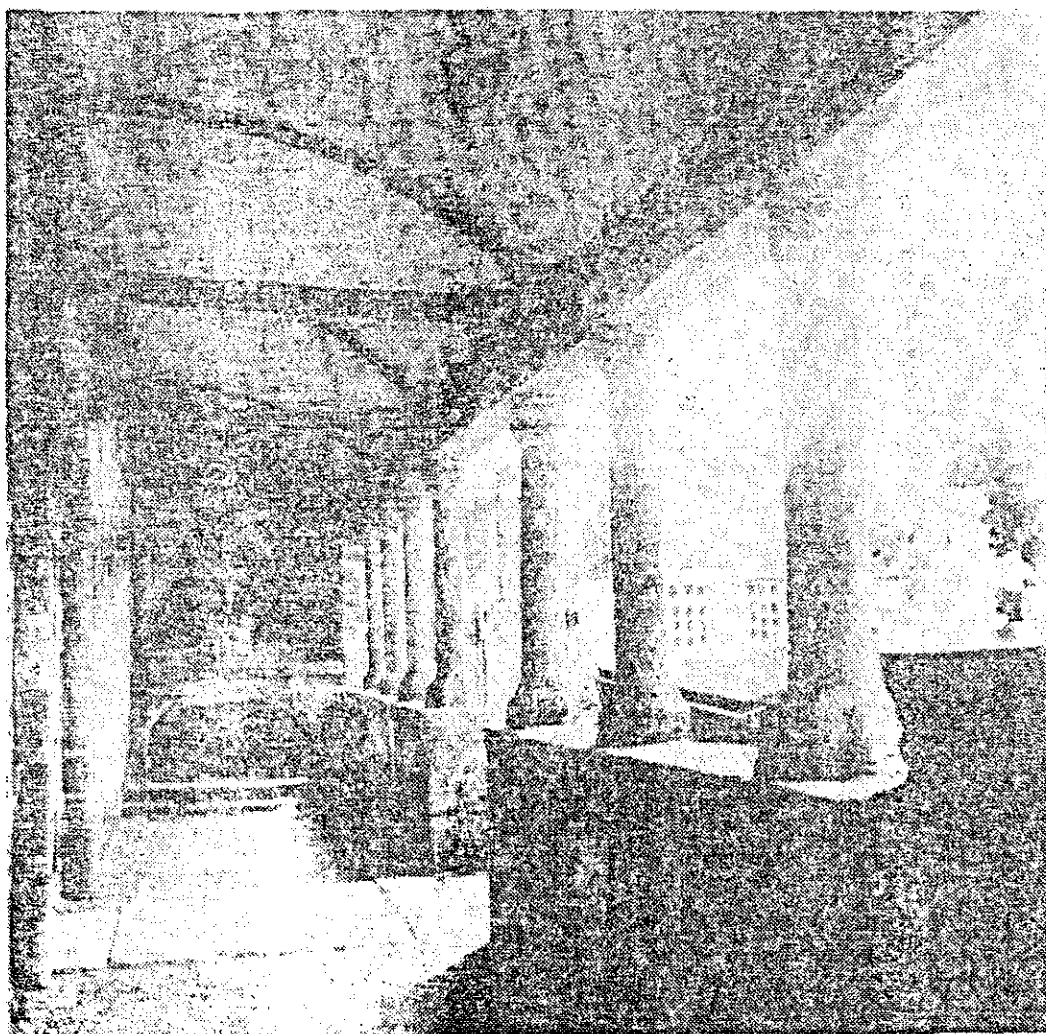




COMMUNE de CALAN



Une des curiosités de l'église : sa galerie latérale et son ossuaire.

BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATIONS



LE MOT DU MAIRE

Comme tous les ans, nous devions vous présenter ce bulletin municipal, au mois de Janvier. Hélas, à la suite de la tempête d'octobre dernier, l'accumulation des dossiers urgents, à traiter avec les administrations, les assurances ; la préparation des élections de 1988 et du budget 1988, nous a obligé à faire attendre un peu l'élaboration et la parution de ce bulletin, auquel nous attachons une importance légitime, pour vous faire part des différentes réalisations et informations portées à l'actif de la commune.

Je souhaite tout d'abord formuler à l'intention de chacun d'entre vous, personnellement, mes vœux sincères, pour que 1988 vous apporte la paix et la sérénité, dans ce qui vous est essentiel : que ceux qui vous sont chers, soient préservés du grand fléau de la société moderne qu'est le chômage, que vous ayez enfin, en 1988, l'occasion de réaliser un projet qui vous tient à coeur.

L'année 1987 aura été marquée par la fameuse nuit du 15 au 16 octobre, où une tempête a touché gravement la Bretagne. Pour notre commune, les dégâts sont importants : trois millions de francs de préjudice, dont cinq cent mille francs pour les bâtiments communaux, cimetière, voirie et l'éclairage public.

Six jours sans électricité et même sept, dans certains villages, ont posé de sérieuses difficultés. Les trois groupes électrogènes attribués par la Sous-Préfecture, ont cependant permis d'approvisionner des villages en eau potable, ainsi que les élevages hors-sol.

Il est vrai que Monsieur BEAUMONT et Monsieur JUHEL, réquisitionnés par mes soins, n'ont pas ménagé leur peine pour mieux servir la population, car les conditions de travail n'étaient pas toujours faciles. Enfin, je ne voudrais pas commettre d'omission et j'aimerais associer aussi toutes les personnes qui se sont mises à la disposition de la collectivité pour nous aider dans

notre tâche. C'est pourquoi, au nom du Conseil Municipal et en
mon nom personnel, je vous remercie très sincèrement, en espérant
qu'une telle catastrophe ne se reproduise plus.

Il est vrai que chaque année apporte de nouvelles
servitudes, je le sais, mais tous ensemble nous avons su, jusqu'
ici, allègrement, y faire face et je compte sur votre concours,
qui nous est précieux et indispensable, pour assurer la prospérité
future de notre commune.

Quant à la Municipalité, elle oeuvre pour assurer
la vie administrative, promouvoir son avenir, avec le souci de
l'efficacité et de la justice pour tous nos concitoyens.

Serge SALVAT,

DEMOGRAPHIE 1987

NAISSANCES

Sébastien TANGUY, né le 9 février à PLOEMEUR
Mélina PAPAPETROS, née le 25 février à PLOEMEUR
Laurianne HOSTIOU, née le 13 avril à LORIENT
Anne TABOURDEAU, née le 14 avril à PLOEMEUR
Nolwen LE DOUSSAL, née le 3 mai à PLOEMEUR
Mylène CORBEL, née le 12 mai à PLOEMEUR
Karine MALASEVIC, née le 24 juin à PLOEMEUR
Sonia LE GOUVIOUR, née le 26 juin à LORIENT
Nelly SAUZEAU, née le 29 août à LORIENT
Guillaume GUILLEMOT, né le 6 septembre à HENNEBONT
Christelle DUZAGE, née le 7 septembre à PLOEMEUR
FabriceOULD-CHABOUN, né le 16 octobre à LORIENT
Marie BOUTIN, née le 28 Novembre à PLOEMEUR

MARIAGES

LE GAL Serge et ROBERT Liliane, le 7 août
TREPOS Yvon et CADOT Sandrine, le 29 août

DECES

PAPAPETROS Nicolas, le 16 janvier à CALAN
ROBIN Joseph, le 18 mars à HENNEBONT
Mme ROBIN Joséphine, le 3 Juin à HENNEBONT
Mme LE CREN Barbe, le 1 septembre à HENNEBONT
JOUBIN Robert, le 15 octobre à HENNEBONT
LE GAL Albert, le 26 octobre à CALAN
Mme JOUBIN Marie Thérèse, le 11 décembre à CALAN

.../...

RENSEIGNEMENTS

PERMANENCE DES ELUS

M. SALVAT, Maire :

Mardi : de 17 H 30 à 18 H 30

Jeudi : de 17 H 30 à 18 H 30

Samedi : de 9 H à 12 H

Mme LE GUEHENNEC, Adjoint

M. BEAUMONT, Adjoint

samedi : de 10 H à 12 Heures

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : 9 H à 12 H

Mardi : 9 H à 12 H - 13 H 30 à 17 H 30

Mercredi : 9 H à 12 H

Jeudi : 9 H à 12 H - 13 H 30 à 17 H 30

Vendredi : 9 H à 12 H - 13 H 30 à 17 H 30

Samedi : 8 H 30 à 12 H

GROUPE SCOLAIRE :

Monsieur LE JUGE - Directeur - Tél : 97 33 12 60

BIBLIOTHEQUE

Ouverture : tous les samedis de 14 H à 15 H

COMMISSION DES FINANCES

BUDGET PRIMITIF 87

Le 27 mars 1987, le budget a été voté à l'unanimité, par le Conseil Municipal, ainsi que le compte administratif de 1986.

Décision a été prise par le conseil de relever les taux d'imposition sur le foncier bâti et non bâti, de 15 %, afin de mieux équilibrer les trois taux.

Il en découle que le taux d'imposition pour le Foncier bâti passe de 8,24 % à 9,48 % et pour le foncier non bâti de 22,03 % à 25,34 %.

Quant aux taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle, ils restent identiques aux taux de 1985.

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Denrées et fournitures	90 000
Frais de personnel	202 000
Impôts et taxes	2 200
Travaux et services extérieurs	122 737
Participations et contingents	179 500
Allocations et subventions	31 500
Frais de gestion générale	70 000
Frais financiers	236 000
Prélèvement pour dépenses d'investissement	38 673

<u>Dépenses de fonctionnement :</u>	972 610 F
<u>Recettes de fonctionnement :</u>	972 610 F

SECTION D'INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE

Participation versée au département	224
Remboursement d'emprunts	70 076
Acquisition de biens, meubles et immeubles	62 000
Travaux de bâtiment et de génie civil	40 000

<u>Dépenses d'investissement :</u>	172 300 F
<u>Recettes d'investissement :</u>	172 300 F

Pour équilibrer la section d'investissement en recettes, un prélèvement est fait sur les recettes de fonctionnement.

Pour la taxe foncière, nous constatons une augmentation sensible des recettes, certainement due aux immeubles construits ultérieurement et qui ne bénéficient plus de l'exonération de cette taxe.

RAPPEL DES TAUX D'IMPOSITION

Taxe d'habitation	9,10 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	9,48 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	25,34 %
Taxe professionnelle	8,78 %

COMPTE ADMINISTRATIF 86

FONCTIONNEMENT

Crédits ouverts ou recettes prévues	1 023 365
Dépenses réalisées à ce jour	939 944
Recette de fonctionnement	1 051 851
L'excédent de fonctionnement de clôture s'élève à : 111 907	

INVESTISSEMENT

Recettes prévues	1 174 751,38
Recettes réalisées	953 782,66
Dépenses réalisées	934 775,99
Excédent d'investissement de clôture : 19 006,67	

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 87

<i>Section de Fonctionnement</i>	<i>131 431,58 F</i>
<i>Section d'Investissement</i>	<i>601 768,58 F</i>

L'excédent de 111 907,58 F du Compte Administratif est repris aux chapitres Recettes de Fonctionnement.

Un prélèvement de 29 710 F sur la section de fonctionnement est porté sur les recettes d'investissements et ventilé sur les travaux Bâtiments communaux et aménagement Centre Bourg, ainsi que les 19 006,67 F de l'excédent d'investissement.

Ce budget est donc équilibré.

B. A. S.

<i>Budget de Fonctionnement</i>	<i>17 200,00 F</i>
<i>Subvention au Club du 3ème Age</i>	<i>1 600,00 F</i>

Pour la deuxième année, un repas a été offert aux Anciens de la Commune.

C'est une initiative heureuse et un choix judicieux. La preuve est faite, 68 couverts ont été servis. C'est un succès et nous devons le souligner à ceux qui hésitent encore à se joindre à cette fête.

Mais ce succès, il faut l'attribuer aux membres du Centre Communal d'Action Sociale : Mesdames LE GUEHENNEC, CANO, RIO, WEBER, CARRE, LE MOING, Monsieur DANIEL sans oublier Madame LE QUERNEC pour ses qualités culinaires.

ÉCOLES

Environ 80 enfants sont scolarisés à l'Ecole Publique de CALAN et 20 à l'Ecole Privée du Sacré-Coeur de PLOUAY.

Voici la liste des subventions attribuées par la municipalité :

Fournitures scolaires	150 F par enfant,
Colis de Noël	35 F. par enfant
Classe de neige ou de nature :	100 F par enfant
Achats de Mobiliers scolaires :	15 000 F.

CANTINE

Le prix des repas est passé de 12 F à 12,20 F, à compter du 1 mars 1987. Pour la période scolaire de septembre 1986 à juin 1987, nous avons servi 5 533 repas payants aux enfants.

Malheureusement, nous avons constaté de la part de certaines familles, des retards dans les paiements. Nous souhaitons une régularisation rapide, pour faciliter le fonctionnement de la cantine.

Pour 1988, il est prévu l'achat d'une friteuse qui améliorera, très certainement, les menus.

GARDERIE MUNICIPALE

En moyenne, 30 enfants fréquentent la garderie par mois.

Les tarifs sont inchangés.

Horaires :

Matin : 7 H 30 - 8 H 50

Soir : 16 H 30 - 18 H

INFORMATIONS DIVERSES

Le mercredi 4 Février 1987, la Commune de CALAN recevait à la salle polyvalente, Monsieur Le Préfet, Monsieur Le Sous-Préfet, Monsieur Le Conseiller Général, plusieurs responsables des services du département et du Conseil Général, les élus du canton, ainsi que les délégations de chaque municipalité pour la réunion annuelle du canton de PLOUAY.

Monsieur LE CABELLEC, Conseiller Général et Maire de PLOUAY, a dressé un rapide profil du canton.

Augmentation de la population ainsi que des effectifs scolaires.

Il a aussi parlé de l'unité cantonale en matière de services grâce à la création de nombreux S.I.V.U. (ramassage des ordures ménagères, eau, collège M. Pagnol, musique, syndicat du Scorff).

Les communes de CALAN et LANVAUDAN ont demandé la création d'un nouveau S.I.V.U. voirie.

A ce jour, aucune décision n'a pas été prise et c'est regrettable surtout pour les petites communes.

Enfin, le point noir reste l'activité industrielle extrêmement faible.



Les représentants des Communes du Canton



de gauche à droite
Mr ONORATI, Mr MALFAIT, Préfet,
Mr SALVAT, Mr LE CABELLEC,
Mr CULTIAUX, Sous-Préfet,
Mrs CAROF et BOURIC du
Conseil Général.

Au cours de cette réunion, nous avons signalé que la décentralisation, si elle présente certains avantages, n'en a guère au niveau financier : charges de plus en plus lourdes pour les petites communes.

Enfin, promouvoir le Canton, développer son infrastructure, préparer l'avenir, encourager et se faire aider, tels sont les soucis immédiats des élus locaux du Canton de PLOUAY.

BILAN DES DEGATS APRES LA TEMPETE

Monsieur CULTIAUX, Sous-Préfet, a rendu visite le lundi 26 Octobre, au soir, aux élus du Canton afin de faire, avec eux, le bilan des dégâts de la tempête et de voir les moyens nécessaires à mettre en oeuvre, en attendant le remboursement des assurances. Chaque municipalité fit état de ce qui avait été répertorié. A l'issue de cette réunion, tous les élus se rendirent sur les bords du Scorff pour voir les soldats du Génie Militaire de ROUEN travaillant pour dégager la rivière.



COMMISSION DE L'URBANISME

P. O. S.

Le plan d'occupation des sols a été approuvé en octobre 1987, à la suite d'une enquête publique qui nous a permis d'inclure, non sans difficultés, quelques parcelles de terrains supplémentaires dans certaines zones NC et NA, en conformité avec le règlement du code de l'urbanisme.

Permis de construire enregistrés en 1987 :

Maisons d'habitation :	4
Rénovation de maison :	1
Garage :	1
Bardage de pignons :	1
Mur de clôture :	1
Véranda :	1

et 8 certificats d'urbanisme inscrits au registre, en 1987.

RESERVES FONCIERES

La municipalité a acheté un terrain de 5 000 m², route du lavoir, dont une partie servira à l'implantation d'un nouveau cimetière, l'acte notarié a été signé fin décembre 1987; ainsi que deux petites maisons en pierre, au centre bourg, à côté de l'église.

Principaux objectifs pour l'année 1987

Suite aux dégâts causés par la tempête, nous devons remettre en état l'ensemble des bâtiments communaux, toitures du Presbytère, toiture de la partie est de l'Eglise et réfection du mur du cimetière. Tous ces travaux sont urgents et, n'en doutez pas, nous faisons le nécessaire auprès des instances de l'Etat et du Conseil Général, pour avoir une aide financière la plus large possible.

Il est certain que pour ne pas perdre le bénéfice

des subventions, les travaux de réfection ne démarrerons qu'après l'octroi de celles-ci. Pour le mur du cimetière, l'estimation des travaux s'élève à 300 000 F.

TERRAIN DES SPORTS

Les travaux d'aménagement doivent se poursuivre avec la création de deux jeux de boules et d'un terrain de jeux pour enfants.

Enfin, un projet de construction d'un bâtiment, comportant une buvette et un local pour rangement du matériel associatif. Ce projet est possible à réaliser, si la mairie fournit les matériaux, et si les associations intéressées apportent la main d'oeuvre.

Un plan est à l'étude et une décision sera prise ultérieurement après approbation du conseil municipal, et bien sûr, des associations concernées.

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Ce projet est toujours à l'étude et il appartiendra au conseil municipal, le moment venu, de décider du bien fondé de cette réalisation, répondant à un besoin très actuel pour la commune.

Il s'avère que la commune prend de l'ampleur, avec un accroissement de la population et de la circulation, nous devons réfléchir aux possibilités d'aménagement de la place de l'Eglise, des bâtiments, de mettre en valeur le centre bourg, il en a bien besoin.

Nous espérons réaliser là, après étude, un ensemble équilibré, harmonieux, fonctionnel, parfaitement intégré au site historique.

Le but sera donc de respecter contraintes et caractère propre des lieux, tout en restant en accord avec le budget communal.

Suite aux recommandations de Monsieur le Sous-Préfet, M. CULTIAUX, la municipalité a fait appel aux services du C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) pour élaborer un dossier complet à l'intention du F.A.U.R. (Fonds d'Aménagement Urbain Régional) avec un accord favorable, conforme et explicite de l'Architecte des monuments historiques.

D'autres services ont été consultés, notamment les Equipements pour le montage, travaux, plans, etc... ainsi que les services de l'E.D.F. et des Télécommunications.

C'est en présentant un dossier complet à la Région et au Conseil Général que nous aurons les meilleures garanties de financement.

<i>Subventions : F.A.U.R. :</i>	<i>35 %</i>
<i>Conseil Général :</i>	<i>15 %</i>

Il nous faudra aussi présenter ce dossier à divers organismes comme le Ministère de la Culture et bien d'autres, pour obtenir des subventions supplémentaires qui, n'en doutez pas, seront les bienvenues.

Dans l'hypothèse d'une bonne coordination des travaux, et aussi des moyens financiers, ce projet comportera trois tranches de travaux :

1ère tranche : 1989, 2e tranche : 1991, 3e tranche : 1993

Quand ce projet sera approuvé, nous vous le présenterons dans le prochain bulletin municipal.



Première réunion de travail le 17 mars 1987, avec la participation de Monsieur CULTIAUX, Sous Préfet, et de Monsieur BOURIC, Directeur des services techniques au Conseil Général. Il s'agissait d'une réunion plénière qui visait à réfléchir aux possibilités d'aménagement du Centre Bourg.

CIRCUIT ANNEXE DE L'EAU

Cette année, le relevé des compteurs des abonnés du circuit annexe de l'eau a été fait avec du retard. Nous nous en excusons. Ceci est dû au fait que Mr GUEGAN, chargé de l'entretien et du relevé a pris sa retraite.

Désormais, c'est la Société ROUZAU qui est chargée de l'entretien du circuit annexe et du relevé de ces compteurs.

La consommation inscrite sur votre relevé est la consommation de 18 mois. Ne vous étonnez donc pas si la somme due est plus importante.

Autre modification : la commission de l'eau s'étant réunie, il a été décidé que chaque compteur doit être facturé. Une famille ayant deux compteurs paiera donc deux abonnements.

Certains abonnés du circuit annexe s'étonnent de leur note d'eau, la trouvant parfois trop élevée. A ce sujet, deux remarques s'imposent :

- d'abord, il faut savoir qu'à consommation égale, la note serait autrement plus importante s'ils étaient desservis par le circuit normal,

- d'autre part, il est à noter que le budget de ce circuit annexe est déficitaire. En effet, le montant des redevances ne couvre pas les frais d'entretien du réseau ainsi que les frais d'investissement qui restent à la charge de la commune. Il est donc difficile, voire impossible, de ne pas augmenter cette redevance.

Nous profitons de ce bulletin pour vous signaler que les analyses n'ont décelé aucune anomalie.

Pour votre information, nous vous joignons le barème de vente d'eau du Syndicat Départemental.

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU

BAREME DE VENTE D'EAU HORS TAXES POUR 1987

CONSOMMATIONS DOMESTIQUES

. Forfait de 30 m³/an 417.00

EXCEDENTS :

1ère tranche : de 31 à 100 m³ 6.90
2ème tranche : de 101 à 500 m³ 6.05
3ème tranche : de 501 à 1000 m³ 5.40
4ème tranche : de 1001 à 3000 m³ 4.75
5ème tranche : au-delà de 3001 m³ 4.00

CONSOMMATIONS INDUSTRIELLES :

. Abonnement de 6 000 m³ 23 800.00
 . le m³ supplémentaire 3.75

. Abonnement de 12 000 m³ 45 700.00
 . le m³ supplémentaire 3.45

. Abonnement de 24 000 m³ 85 600.00
 . le m³ supplémentaire 3.35

. Abonnement de 48 000 m³ 159 800.00
 . le m³ supplémentaire 2.85

. Abonnement de 75 000 m³ 222 900.00
 . le m³ supplémentaire 2.75

. Abonnement de 100 000 m³ 273 300.00
 . le m³ supplémentaire 2.30

CONSOMMATIONS COMMUNALES

(y compris piscines, maisons de retraite, camping) 417.00

 . le m³ supplémentaire 2.40

BRANCHEMENTS AGRICOLES

. Forfait réduit de 15 m³/an 208.50

 . le m³ supplémentaire 4.00

VENTES D'EAU EN GROS entre collectivités adhérentes au
Syndicat Départemental de l'Eau :

. le m³ 2.40

FUITES D'EAU après compteur :

. le m³ 2.30

COMMISSION VOIRIE

Comme tous les ans, un effort tout particulier pour les travaux de voirie, est fait.

Nous vous présentons une vue d'ensemble sommaire, mais significative des travaux réalisés en 1987.

ROUTE DE CLEGUER

a) Virage de Poul en Du, élargissement de la chaussée, curage des fossés et du ruisseau sur 100 mètres, en aval de l'aqueduc,

b) élargissement de la chaussée au presbytère, avec arrasement du talus dans le prolongement du mur, qui a été enlevé suite au gel de l'hiver 1986.

c) amélioration du carrefour PLOUAY - LANVAUDAN (rond point du Calvaire)

Drainage des eaux pluviales avec élargissement, revêtement en bitume de la chaussée et mise en place de bordures de trottoirs.

Enfin, l'entretien habituel de l'ensemble de la voirie communale.

Pour la deuxième année consécutive, nous avons encore à déplorer le manque de sérieux et de parole de la part de Monsieur LE BAIL, de PLOUAY, à qui nous avons confié le chantier de débroussaillage pour les routes communales. Lui aussi a commencé le chantier, sans le terminer.

TRAVAUX PREVUS EN 1988

- La signalisation : achats de panneaux*
- Fontaine Maria : élargissement de la chaussée avec curage des fossés et busage, pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales*
- Fontaine Maria / Kerqueris : élargissement de deux virages, curage des fossés et busages (travaux commencés en mars)*

- Le Guern : aménagement d'un virage dangereux avec élargissement et goudronnage.

- Route de Manéduel : goudronnage de la chaussée

- Cosquéric : centre du village, curage d'un fossé, évacuation des eaux pluviales.

Enfin, si le budget le permet, goudronnage de la route vers le groupe scolaire et salle polyvalente et curage des fossés sur la route de CLEGUER.

Dans un autre domaine, la commune a fait l'acquisition d'un conteneur pour la récupération du verre, avec un contrat passé auprès des établissements VIAL de PLOERMEL, avec reprise du verre à 70 F la tonne.

Pour information, ce conteneur est placé à l'entrée du terrain des sports. Il faut prendre l'habitude de déposer les bouteilles de verre et autres verres dans ce conteneur plutôt que de les vider dans les bacs à ordures ménagères. Cela diminuera le coût du tonnage des ordures qui nous est facturé par l'usine de traitement de CAUDAN et enfin, une nouvelle recette nous serait acquise par la vente du verre récupéré.

Comme vous le savez, la tempête d'Octobre nous pose encore des problèmes sur la voirie communale. De nombreux arbres ainsi que des branches encombrant toujours les fossés et souvent les bords des routes, c'est pourquoi, nous comptons sur la volonté et l'esprit civique des propriétaires ou leurs représentants pour terminer les travaux de déblayage le plus vite possible pour la sécurité et le bien de tous.

Il est certain que si un effort n'est pas fait dans ce sens, la Municipalité se verra dans l'obligation d'intervenir auprès des équipements pour effectuer ces travaux, aux frais des personnes concernées.

Pour votre information, nous vous diffusons l'arrêté préfectoral du 26 janvier 1988 concernant l'élagage des plantations compromettant le fonctionnement des lignes de télécommunications.

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

Vannes, le

26 JAN. 1988

4ème Bureau
Environnement et Cadre de Vie

24, place de la République

56019 VANNES Cédex

Tél. 18 (97) 47-30-30

Poste 291
CM/RLG

LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE
DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- : -

VU le code des postes et télécommunications et notamment l'article L 65.1 ;

VU les lois n° 82.213 et 82.623 du 2 mars et 22 juillet 1982 relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°84.939 du 23 octobre 1984 relative au service public des télécommunications, notamment son article 4 ;

VU le décret n° 82.389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des Commissaires de la République et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

VU le décret n° 82.636 du 21 juillet 1982 précisant l'organisation des services des P.T.T ;

VU la demande présentée par le Directeur Opérationnel des Télécommunications de QUIMPER en vue de faire effectuer les élagages nécessaires à la construction et à l'entretien des lignes de télécommunications empruntant le domaine public ;

CONSIDERANT qu'il convient de faciliter les opérations de remise en état du réseau téléphonique gravement endommagé par la tempête du 15 octobre 1987 et de prévenir l'accroissement des dérangements causés aux câbles téléphoniques par le frottement des branches, occasionnant une gêne pour la qualité du service offert aux usagers du téléphone et pour l'accomplissement de la mission de service public des télécommunications ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Morbihan

- A R R E T E -

ARTICLE 1er - Les propriétaires, fermiers ou leurs représentants, riverains de la voie publique sont tenus d'élaguer les plantations gênant la construction ou compromettant le fonctionnement des lignes de télécommunications empruntant le domaine public sur l'ensemble du département du Morbihan. Le Directeur Opérationnel des Télécommunications de QUIMPER se chargera, s'il lui en est fait la demande, du soin de faire effectuer aux frais des intéressés les travaux d'élagage nécessaires.

Le courrier est à adresser 18 Préfecture sous forme impersonnelle

COMMISSION AGRICOLE

COMICE AGRICOLE 1987

CALAN

En cette année 1987, le comice agricole du canton de PLOUAY a pour lieu de rendez-vous : CALAN, commune de 500 habitants située au sud-ouest du canton.

La réalisation de ce comice annuel, nécessitant des réunions de préparation, la première est donc prise au mois de juin. Elle réunissait le conseil d'administration d'élevage au complet, présidé par Monsieur EVANO Maximim, les contrôleurs laitiers, les inséminateurs autour de Monsieur SALVAT, maire et son adjoint, lesquels nous souhaitent la bienvenue.

Très vite, le dialogue s'installe, la date est fixée au 5 septembre. Monsieur le Maire propose d'emblée la présence de la ville d'ORNAISONS (Aude), jumelée avec CALAN, pour tenir un stand de vin de leur coopérative. Cela est très bien. Mais pour obtenir un comice de qualité, la présence de nombreux animaux demeure primordiale. Car, inquiets nous sommes quant à la participation des éleveurs. Le marasme dans les campagnes (problème de quotas) ne les incite guère à participer au concours. Mais Monsieur le Maire, de part son dynamisme et sa volonté, nous propose son aide en contactant ceux de sa commune. Cela nous enthousiasme et permet d'instaurer la confiance dans l'équipe dirigeante.

C'est avec ferveur donc que les trois autres réunions se suivent. Les deux premières servent pour l'élaboration de la brochure publicitaire et la dernière pour la préparation matérielle (visite du terrain, repas avec traiteur ...)

ARTICLE 2 - En cas de non respect des dispositions prévues à l'article 1er les personnes précitées seront mises en demeure par l'administration d'effectuer les opérations d'élagage requises dans un délai de quinze jours, au-delà duquel il y sera procédé d'office par la direction opérationnelle des télécommunications, aux frais des contrevenants.

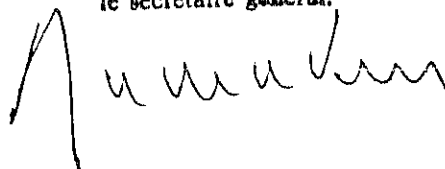
ARTICLE 3 - Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage dans les mairies des communes du département du Morbihan.

ARTICLE 4 - M.. le secrétaire général de la préfecture du Morbihan, MM. les sous-préfets, commissaires adjoints de la République des arrondissements de LORIENT et PONTIVY, M. le directeur opérationnel des télécommunications de QUIMPER, Mmes et MM. les maires du département, M. le commandant du groupement de gendarmerie du Morbihan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

VANNES, le **26 JAN. 1988**

Le préfet, commissaire de la République,

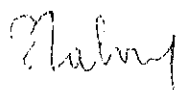
Pour le commissaire de la République
et par délégation,
le secrétaire général.



Aimé RAMADIER

POUR AMPLIATION

Commissaire de la République
et par délégation,
le Chef de Bureau



La veille du comice, avec l'aide des éleveurs de CALAN, des remorques sont installées pour les vaches, des barrières pour le ring et un chapiteau pour le bar ainsi qu'une sonorisation.

Arrive le jour J. Le temps pluvieux du matin laisse place, l'après-midi, à un soleil généreux. Durant la matinée s'effectue l'arrivée des animaux. Nous comptabilisons une soixantaine. Sur les six communes du canton, quatre sont présentes : PLOUAY, INGUINIEL, BUBRY et QUISTINIC. Nous regrettons l'absence de Calan et Lanvaudan. Mais si la quantité n'existe pas, la qualité par contre, est présente aux dires des connaisseurs.

Dès 14 H, les premiers animaux sont conduits dans le ring pour le classement effectué par un jury composé de Messieurs LE CROM de NAIZIN et BAUCHE de BIGNAN. Un commentaire des raisons du classement est donné. Les contrôleurs laitiers se chargent d'appeler les éleveurs avec leurs animaux et de noter le classement.

L'après-midi se déroule ainsi, sous l'oeil de nombreux visiteurs et de personnalités ; telles Monsieur CULTIAUX, Sous-Préfet, Monsieur GIOVANELLI, Député-Maire, et les maires des différentes communes, lesquels ont pu découvrir le patrimoine économique de notre région.

Sur le terrain, un concours de jugement de bétail pour les jeunes est mis en place par les inséminateurs.

Hormis les animaux, on découvre comme convenu un stand de vin de la coopérative d'ORNAISONS ; avec possibilité de dégustation. Les banques : CREDIT AGRICOLE et CREDIT MUTUEL sont également présentes. Le G.M.A.C., quant à lui, se charge d'informer les éleveurs sur les différentes maladies bovines. De plus, nous notons la présence de Monsieur DOUSSAL, avec ses tracteurs de marque John-Deere ; quant à Monsieur LE GOFF, grainetier de son état, il expose tout une panoplie de plants de maïs et de tournesol.

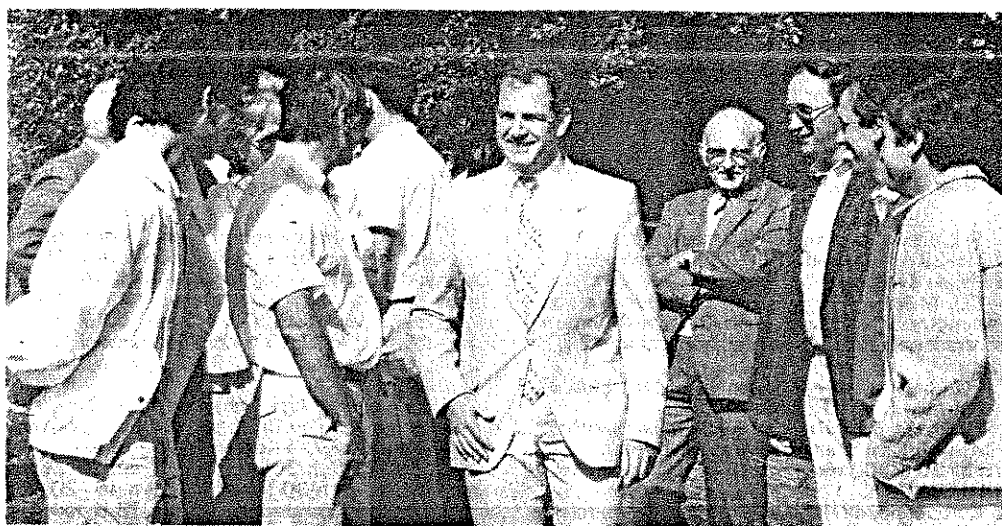
L'après-midi de ce comice est suivie par un repas

servi à la salle polyvalente. Devant près de 170 convives, MM SALVAT et EVANO prononcent leurs allocutions.

Au cours de la soirée, une coupe et une valisette de vin d'ORNAISONS sont remises à MM EVANO, GUILLEMOT et LE SCOUARNEC pour leur dévouement au sein du comice. N'oublions pas les éleveurs d'animaux primés qui, à leur tour, reçoivent une coupe.

C'est avec succès que s'est déroulée cette journée de l'élevage, qui s'achève dans une ambiance de fête, arrosée de bon vin.

Le Secrétaire,



M. Cultiaux, accueilli par M. Salvat maire de Calan et les élus des communes voisines.

A. S. CALAN

La saison écoulée n'a pas tenu toutes ses promesses, l'équipe première s'est maintenue de justesse ; l'équipe réserve s'est classée très moyennement. Par contre, chez les jeunes, il faut noter l'exploit de l'équipe cadet, première de son groupe, avec que des victoires et qui accède à la division supérieure. Coup de chapeau aussi à l'équipe débutante (6-7 ans), qui fera également première de son groupe.

SAISON 1987 - 1988

EQUIPE A : Départ de championnat assez difficile, mais un bon redressement de l'équipe depuis quelques matches, puisque elle est actuellement 5e de son groupe, ce qui est tout fait honorable. Ceci s'explique par une meilleure motivation des joueurs et plus d'assiduité aux entraînements des équiépiers premiers.

EQUIPE B : A l'image de la première, l'équipe réserve a eu un départ de saison moyen. L'équipe s'est très bien retrouvée, à l'issue du match gagné contre AL CAUDAN (1ère du groupe) par 7-1. Tous les espoirs sont permis pour l'accession, à condition de jouer avec autant de sérieux jusqu'à la fin du championnat.

EQUIPE CADET : excellent parcours pour ces jeunes qui viennent d'accéder à l'échelon supérieur. Ils se classent dans la première moitié du tableau.

EQUIPE PUPILLE : qui compte actuellement que des victoires. Bravo à ces jeunes joueurs qui assureront, espérons le, la relève du Club.

EQUIPE POUSSINS ET EQUIPE DEBUTANTS :

Très bon début de championnat pour ces deux équipes qui occupent les trois premières places dans leurs groupes respectifs.

Dans l'ensemble, les résultats de début de saison

sont très prometteurs en espérant que cela continue, ce que désirent le Président Francis LE LAN et l'entraîneur Francis GUILLEMOTO.

Il faut remercier tous les bénévoles qui encadrent le club et les jeunes joueurs le samedi après-midi et le mercredi après-midi (entraînement des jeunes, Daniel STANGUENNEC et Patrick LE SAEC).

En espérant qu'un jour, tous ces efforts portent leur fruit pour l'A.S. CALAN.

Le Secrétaire,
M. LE SAEC



Assemblée Générale - Mai 87 -



Derby : CALAN - LANVAUDAN

SECTION GYMNASTIQUE

La section gymnastique propose trois cours par semaine à la salle polyvalente.

GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN

Tous les mardis de 19 H à 20 H. Le cours est animé par Madeleine LE CORRE.

Tous les vendredis de 19 H à 20 H , cours animé par Mme Francine ERKELENS.

GYMNASTIQUE DOUCE

Tous les mardis de 20 H 30 à 21 H 30 , cours animé par Mme Soizig VALAIS.

SECTION TENNIS

Un planning est à votre disposition pour la réservation des cours. Consulter le panneau d'affichage de la Mairie.

Pour les inscriptions, s'adresser à la Mairie.

Nouveaux tarifs appliqués pour l'année en cours :

Adultes : 80 F

Enfants : 30 F

L'AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES ET DES AMIS DE L'ÉCOLE

DE CALAN

Grâce au concours d'une grande partie des parents d'élèves, l'Amicale a su, une fois de plus, organiser en 1987, deux événements importants qui ont permis de venir en aide aux finances de notre école.

Le premier événement fut le pot-au-feu du samedi 28 février, un repas très apprécié, où la chaude ambiance a pu contrebalancer le froid qui régnait dehors.

La kermesse du 17 mai ensuite, précédée d'un bal le samedi soir, fut un franc succès.

Le seul concours de boules du dimanche après-midi n'a pas su répondre à tous les appétits et nous envisageons donc de remettre au programme un même concours le samedi après-midi de la kermesse 1988.

Mais auparavant, quelques réunions préparatoires (venez tous !) feront à nouveau appel à la bonne volonté de chaque parent.

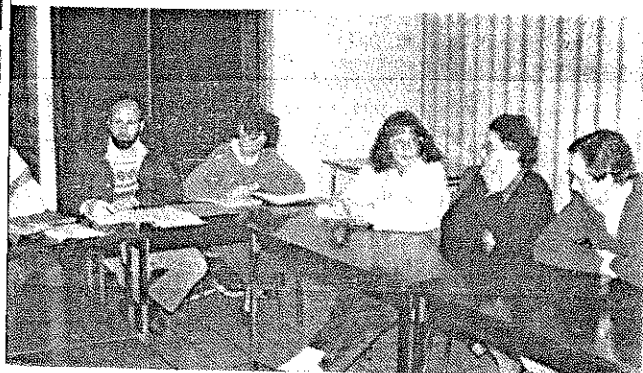
La première de cette nouvelle année est prévue le vendredi 29 janvier à 20 H 30, à la salle polyvalente. Venez nombreux !

A bientôt !

Johan ERKELENS



Chaud, Le pot-au-feu



Assemblée Générale

L'amicale de l'école publique de CALAN a tenu son assemblée générale de rentrée.

A l'ordre du jour, l'élection du bureau dont la majorité a été reconduite dans ses fonctions.

A noter l'arrivée de **Monsieur Michel LE MOELLIC**, qui succède à Madame CHAVIGNAIS en tant que trésorier adjoint.

Sont réélus : M. Johan ERKELENS, président, Mme BARBIER, vice-présidente, Mme L'HOTELLIER, trésorière, M. VIOT, secrétaire, M. LE JUGE, secrétaire adjoint ; membres du Conseil d'administration : M. BEAUMONT, Mmes STANGUENNEC, LANDURIN, ERKELENS, DELALEE.

M. LE JUGE, directeur de l'école, a alors exposé les projets des enseignants pour l'année scolaire.

C'est ainsi que l'amicale participera financièrement à l'acquisition de matériels visant à améliorer la scolarité des enfants, et leur éveil au monde de l'audiovisuel : il est prévu l'achat d'un magnétoscope.

Afin de financer cet achat et les activités pour les enfants, l'amicale organise deux manifestations : le 27 février : un pot-au-feu, et la kermesse, les 14 et 15 mai 1988.



Classe de neige en février 87



A l'initiative du Comité des Parents d'Elèves et des Enseignants, un carnaval a été organisé fin Février, presque tous les élèves étaient présents à la fête.

MAI 87 - KERMESSE DE L'ECOLE PUBLIQUE -



Repas en famille

COMITE DES FETES

L'année 1987 aura été marquée par de nombreuses activités. Nous ne citerons que les principales : les fêtes de CALAN en Juin avec le match de rugby et l'interville de PLOUAY en Août.

En ce qui concerne les fêtes de CALAN, la journée du samedi s'est déroulée par un tournoi de rugby, évènement assez rare dans le canton. Y participaient les clubs de LORIENT, LANESTER mais aussi celui d'ORNAISONS, commune jumelée avec CALAN depuis 1983.

Faisant honneur à la tradition, les joueurs d'ORNAISONS s'imposèrent face aux équipes morbihannaises.

Un programme bien rempli avait été mis au point pour recevoir nos amis d'ORNAISONS.

Réception à la salle polyvalente, le vendredi soir par la Municipalité, le Comité des Fêtes et par les familles qui ont ouvert généreusement leurs portes pour héberger nos amis.

Le samedi matin, visite des plages de la région lorientaise et de la base sous-marine. L'après-midi, tournoi de rugby suivi d'un repas et d'une soirée dansante.

Le dimanche, visite de Poulfetan à QUISTINIC, Intervilles et soirée dansante.

Ce week-end a été parcouru sur un rythme quelque peu effréné. Ces fêtes furent réussies grâce aux nombreux contacts fructueux qui permirent de reserrer les liens amicaux et chaleureux très appréciés par nos amis d'ORNAISONS tout au long du séjour.





Remise des coupes aux vainqueurs par Y. JUHEL



Suite à l'interville de PLOUAY, le Comité des Fêtes et l'A.S. CALAN ont offert un repas aux participants des jeux. Une excellente façon de remercier cette équipe qui s'était classée seconde à un point de CLEGUER.

SOCIETE DE CHASSE

La Société de Chasse de CALAN est une des plus anciennes associations de la commune, si ce n'est la plus ancienne.

Elle fut fondée en 1952 par Monsieur LE FLOCH de Poulgourio. Depuis, plusieurs conseils d'administration ont oeuvré pour assurer la pérennité de cette association. Messieurs Louis LE GAL, Raymond DRIANO, Jean HUCHON et Daniel LE NAMOURIC en furent les présidents successifs.

Il faut savoir que la chasse est un loisir qui déchaîne les passions et souvent oppose les hommes. La chasse d'aujourd'hui n'est plus celle d'antan où il suffisait de franchir une haie pour apercevoir une envolée de perdreaux.

De nos jours, on essaie de la maintenir artificiellement, mais il est grand temps de revoir notre politique cynégétique. Mais, pour ce faire, il faut un consensus entre les chasseurs pour qu'ils se responsabilisent. Nous devons également associer les agriculteurs à nos efforts car ils nous offrent le support indispensable, c'est-à-dire les terrains. L'avenir de la chasse réside dans des actions de grandes envergures, tels les groupements d'intérêts cynégétiques. A ce titre, nous adhérons au G.I.C. du Blavet pour la réimplantation du chevreuil.

Il faut bien avouer que des erreurs d'appréciation ont été commises par le passé, le temps n'efface pas toujours tout. L'idéal serait que le maximum de personnes se rallient à nos convictions, tant les propriétaires terriens que les non-chasseurs. Souvent, nous traînons une mauvaise image de marque derrière nous, c'est à nous, chasseurs, de redorer notre blason, de gagner l'estime de tous par des actions positives sur la faune et son environnement.

Pour terminer, je tiens à saluer le travail extraordinaire accompli par mon prédécesseur, Daniel LE NAMOURIC. Il a su donner une nouvelle impulsion à la société, je respecte sa décision, j'essaierai de continuer son oeuvre.

.../...

.../...

*Le bureau a été élu au mois de Septembre et se compose
comme suit :*

<i>Président</i>	<i>:</i>	<i>GUILLERMIC Joël</i>
<i>1er Vice-Président</i>	<i>:</i>	<i>TABOURDEAU Jean-François</i>
<i>2ème Vice-Président</i>	<i>:</i>	<i>GUILLERMIC Bernard</i>
<i>Trésorier</i>	<i>:</i>	<i>DELANOE Gilles</i>
<i>Secrétaire</i>	<i>:</i>	<i>DIEU Christian</i>

*Je tiens à vous signaler que nous organiserons notre
fête annuelle le dimanche 7 Juin 1988. Espérons que le temps soit plus
clément que l'an passé.*

Amicalement,

J. GUILLERMIC.

CLUB DES ANCIENS

Le 3 Juin 1987, nous avons effectué notre sortie annuelle. Plus de quarante membres du club s'étaient donnés rendez-vous au départ du car.

Après avoir visité Saint-Joseph de Kermaria, nous nous sommes dirigés vers LA GACILLY pour la visite de l'usine Yves ROCHER.

Nous avons été également très intéressés par l'artisanat local, notamment le travail du verre et de la faïencerie.

La bonne humeur était au rendez-vous, surtout au moment du repas au cours duquel chacun a voulu pousser sa chansonnette.

C'est bien connu, les Anciens de CALAN n'ont "d'ancien" que le nom. Nos activités et nos fréquentes sorties prouvent que nous gardons l'esprit jeune.

Rendez-vous vous est donné le deuxième mercredi de chaque mois à la salle polyvalente.

La Présidente,

J. LE LEANNEC



PAROISSE DE LA SAINTE - TRINITE

SON EGLISE

Un chef-d'oeuvre roman. Son architecture, ses statues, ses peintures, un vrai livre d'HISTOIRE... un monument de notre CULTURE... une mine d'ENSEIGNEMENTS.

SA STRUCTURE

Prêtre responsable : Francis LE DIMEET

AU Presbytère de LANVAUDAN

Tél : 97.33.33.07.

Un Comité de Gestion et de Pastorale autour
de Pascal LE DOUSSAL.

Catéchèse : Un groupe de C.E.2 (14 enfants en préparation de la communion privée.

Rien au niveau C.M. (pas d'effectif - pas de responsable - pas de besoins ?).

Célébrations (année 1988)

LE DIMANCHE : MESSE à 11 Heures

Le 29 Mai : Communion solennelle et Fête Patronale de la Sainte-Trinité à 11 heures.

Le 5 Juin : Communion privée à 11 heures.

F. N. A. C. A. CALAN. PLOUAY

A l'exemple de nombreuses communes, CALAN a voulu se souvenir de la guerre d'Algérie et commémorer le "Cessez le feu" du 19 Mars 1962, il y a vingt-cinq ans.

En cortège, la délégation se rendit au Monument aux Morts précédée de la Fanfare des Jeunes Espoirs Plouaysiens, toujours fidèle en de pareilles circonstances.

Ce rassemblement fut l'occasion de rappeler à tous et plus particulièrement aux jeunes, le souvenir des soldats morts pour la France.

Une forte assistance a tenu à célébrer cet évènement où était représentée la Gendarmerie aux côtés de Monsieur Le Maire et des Présidents LE TOULLEC et SIMON.

Un vin d'honneur clôtura cette cérémonie.



Les gendarmes de PLOUAY, chargés de la surveillance des communes de PLOUAY, LANVAUDAN et CALAN, vous communiquent quelques conseils qu'il vous appartiendra ou non de suivre, mais qui ne peuvent vous laisser indifférents. Tous les ans, la délinquance progresse et aujourd'hui le slogan "Cà n'arrive qu'aux autres" n'a plus de cours. Certes, il s'agit, le plus souvent dans nos campagnes de petits larçons, mais au niveau local, ils revêtent de l'importance puisqu'ils touchent directement notre région.

COMMENT VOUS PROTEGER ?

Certes, il n'est pas question de transformer votre demeure en forteresse imprenable, mais d'adopter quelques règles simples :

Exemple :

Lors de vos absences, fermez portes et fenêtres, ne laissez pas la clé sur la porte ou dans un endroit facilement repérable,

- Ne laissez pas entrer chez vous des inconnus qui, sous prétexte de vous vendre une quelconque marchandise, repèrent les lieux.
- Ne donnez pas d'indication sur ce que vous possédez ou votre manière de vivre.
- Ne dites jamais à un inconnu que vous vivez seul, si c'est le cas.
- Ne signez pas de papier sans en connaître le contenu.
- Si, pour une raison quelconque, votre visiteur se trouve dans votre maison, ne le laissez jamais seul.
- Ne conservez pas chez vous d'importantes sommes d'argent, les banques sont faites pour ça.

Si vous vivez seul, dans un lieu isolé, faites croire à votre interlocuteur, qu'en réalité, quelqu'un d'autre se trouve avec vous et ne vous laissez pas intimider. Au besoin, si le visiteur insiste, dites que vous allez appeler les Gendarmes. Si vous en avez la possibilité, UN CHIEN DE GARDE est très dissuasif.

N'HESITEZ PAS A PREVENIR LES GENDARMES DE PLOUAY : Tél : 97. 33. 31. 17.

La mission première de la Gendarmerie est la protection des personnes et des biens. Pour accomplir ce travail, nous avons besoin de la collaboration de la population. En effet, les moyens techniques et la connaissance des gens et du terrain ne suffisent toujours pas à faire aboutir une enquête. L'arrestation d'un malfaiteur dépend souvent du petit détail

fourni par la population. Aussi, nous vous demandons, à chaque fois que vous remarquez une quelque chose de suspect (démarcheurs, nomades faisant du porte à porte, etc...), de nous le signaler ou au moins de le noter sur un papier chez vous.

Relevez notamment les caractéristiques des voitures utilisées :

MARQUE, TYPE, COULEUR, IMMATRICULATION

En 1986, une dizaine de cambiolages ont été élucidés par la vigilance de trois personnes de la région qui avaient relevé des immatriculations de voitures suspectes.

EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE

Signalez avec précision le lieu et la nature du sinistre. Ces indications vont contribuer à la rapidité de l'intervention et à l'évaluation des moyens à mettre en oeuvre.

N'HESITEZ PAS A APPELER LA GENDARMERIE - VOUS NE DERANGEZ PAS -
VOUS INFORMEZ -



Réception à la Gendarmerie de PLOUAY
à l'occasion du départ du MDL-Chef Daniel CASTELAIN
affecté à BELLE-ILE EN MER

LE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

D'HENNEBONT VOUS ACCUEILLE

De la classe de 6e à l'Université, chaque jeune doit se construire un projet personnel de formation et d'insertion professionnelle.

Il a besoin de se documenter et de confronter ses informations aux réalités du monde scolaire et professionnel.

Les conseillers d'orientation peuvent l'aider à réfléchir, à s'informer, à s'évaluer.

Venez consulter la documentation de l'ONISEP, la liste des concours, la liste des stages....

Vous pouvez aussi rencontrer un conseiller d'orientation qui vous aidera à faire le point.

Pour un meilleur accueil, nous vous engageons à fréquenter le centre dont dépend votre domicile ou votre établissement scolaire. Adressez-vous au :

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

1, rue Porte en Bas

56700 HENNEBONT

Tél : 97 36 58 00

ouvert du lundi au vendredi
de 9 H à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 30 (fermé le vendredi matin)
(près du Blavet , derrière les remparts, place de l'ancienne poterie)